

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)  
NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS  
20-22 juin 2011  
Oslo, Norvège**

**Résolution PC/9/2011/3**

**Proposition de préparation à la REDD+ de l'Ouganda**

**Où :**

1. L'Ouganda a soumis à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) une Proposition de préparation à la REDD+ (R-PP) en avril 2011, qui a été revue par un Panel consultatif technique (TAP), par un groupe de travail composé de membres du Comité des Participants (CP) établi dans cet objectif et par la Banque mondiale;
2. Le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) à sa neuvième réunion et
3. Le CP a reconnu les efforts importants réalisés par l'Ouganda ainsi que la grande qualité de la R-PP.

**Le Comité des Participants,**

1. Décide d'attribuer des fonds à l'Ouganda pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+.
2. A cet effet, demande :
  - i. À l'Ouganda de soumettre à la FMT une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) qui réponde aux principaux problèmes soulignés dans le rapport de synthèse rédigé par la FMT et joint en annexe de cette résolution ;
  - ii. À la FMT de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de mettre le rapport sur le site Internet du FCPF et d'avertir le CP de la disponibilité du rapport ;
  - iii. À la Banque mondiale, en tant qu'Administrateur fiduciaire du Fonds de préparation (Administrateur) de finaliser son devoir de diligence, en particulier en ce qui concerne les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite coopération avec l'Ouganda, afin d'accorder une subvention à hauteur de 3,4 millions de dollars ainsi que le solde non utilisé de 200.000 dollars de la subvention pour la formulation pour l'Ouganda, conformément à la Résolution PC/3/2009/4 ;
  - iv. À l'Ouganda de prendre en compte lors de sa préparation à la REDD+ les aspects identifiés dans l'évaluation de la R-PP par le TAP, ainsi que ceux soulignés par le CP du FCPF lors de cette réunion et

- v. À l'Ouganda de notifier le CP de ses progrès conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et d'assumer ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention pour la préparation à la REDD+.

## **Annexe**

### **Rapport de synthèse rédigé par la FMT**

Le PC a noté les consultations approfondies réalisées par l'Ouganda lors de la phase de formulation de la R-PP ainsi que le processus positif de cette formulation.

#### **Principaux problèmes**

Les principaux problèmes que l'Ouganda doit résoudre avant de conclure un Accord de subvention pour la préparation à la REDD+ avec l'Administrateur du Fonds de préparation sont les suivants :

1. Mettre au point un Plan de consultation et de participation y compris un plan de consultation et de participation sur le processus d'Évaluation stratégique environnementale et sociale de l'Ouganda, à faire valider par les principales parties prenantes au niveau national.

Si le Plan indiqué en paragraphe 1 n'a pas été validé par les principales parties prenantes au niveau national avant la conclusion d'un Accord de subvention pour la préparation, cette validation doit constituer la première activité clé après cette signature, avant tout décaissement supplémentaire dans le cadre de l'Accord de subvention pour la préparation à la REDD+.